

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 914

présenté par
M. Marleix

ARTICLE 22

Après l'alinéa 78, insérer l'alinéa suivant :

« Le 1° de l'article 3 est complété par les mots : « en portant une attention particulière aux risques du narcotrafic ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la vigilance de l'Agence française anticorruption en matière de lutte contre le narcotrafic. En intégrant explicitement cette problématique parmi les risques à surveiller, il s'agit d'adapter notre cadre législatif aux réalités contemporaines, où les circuits de corruption et de détournement de fonds publics peuvent être exploités par les réseaux criminels impliqués dans le trafic de stupéfiants. Cette précision permettra de mieux orienter les missions de contrôle et d'évaluation des dispositifs anticorruption, afin d'assurer une action plus efficace contre ces dérives.